

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest

Réponse à la question 7 posée le 17 janvier 2017

Question du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Un portrait des perspectives actuelles de développement de mines à ciel ouvert dans un avenir prévisible au Québec

L'exploitation des ressources minérales est une activité qui s'exerce en 11 étapes regroupées sous le vocable *Processus de développement minéral*. Ce processus s'étale sur plusieurs années.



La Direction générale du développement de l'industrie minière (DGDIM) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) effectue la vigie de l'activité minière qui se déroule au Québec. Dans le cadre de ses responsabilités, elle effectue plus spécifiquement le suivi des projets qui ont atteint au moins l'étape de la mise en valeur ; c'est-à-dire les projets pour lesquels une évaluation économique du projet a été effectuée.

Le MERN produit des cartes présentant les mines actives et les projets miniers existant sur le territoire du Québec.

Ces cartes sont publiques et peuvent être consultées sur le site du MERN : http://siggeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr

Actuellement, le Québec recense :

- 23 mines en opération (mines actives)
- 2 mines en état de suivi et maintenance
- 22 projets miniers à l'étape de la mise en valeur
- 4 projets à l'étape du développement (dont 2 sont pour de nouvelles mines)

Les 11 étapes du Processus de développement minéral se regroupent sous trois (3) grandes thèmes :

- Exploration
- Mise en valeur
- Exploitation
 - Développement (Aménagement)
 - Exploitation (commerciale)
 - Fermeture

Projets à l'étape de l'exploration :

À ce stade initial, le promoteur s'intéresse en détail à la géologie du dépôt et amorce l'analyse des autres aspects liés au projet (environnement, transport, énergie, main-d'œuvre, marché, coûts de construction et d'exploitation...). Cette étape se termine par la publication d'une Évaluation économique préliminaire (ÉÉP).

Selon le processus de développement minéral, la production de l'ÉÉP permet au projet d'atteindre l'étape de la mise en valeur d'un gîte.

Projets à l'étape de la mise en valeur :

À ce stade, le promoteur étudie en détail tous les aspects liés au projet. Le promoteur va déposer son avis de projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, publier, entre autres, une étude d'impact environnemental, faire réaliser une étude de marché par une firme spécialisée, entreprendre les diverses démarches requises auprès des ministères impliqués pour le développement potentiel du site minier (Hydro Québec, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, MERN etc.), réaliser plusieurs études dont celles de l'ingénierie de détail. Cette étape se termine par la publication d'une Étude de faisabilité, l'obtention des certificats d'autorisation environnementaux (C.A.) et l'obtention du financement pour construire le site minier.

Généralement, à cette étape, si la société possède tous les permis requis ainsi que le financement pour son projet, elle prendra la décision de construire le site minier.

Projets en développement minier (on dit aussi aménagement) :

La décision corporative de construire est le signal qu'une nouvelle mine pourrait entrer en exploitation. C'est le seul élément concret dont dispose le MERN pour indiquer que, dans un avenir prévisible, une mine pourrait entrer en exploitation¹. Généralement, la durée de construction d'un site minier s'étale sur une période de deux ans.

À cette étape, le promoteur aménage son site. Après la construction, le promoteur (devenu un exploitant) va démarrer ses activités, il faut prévoir un certain temps (variable selon les projets) entre le démarrage et l'atteinte du seuil de la production commerciale. C'est la période de rodage.

L'étape de développement (aménagement) est donc constituée de deux périodes : la construction et le rodage.

Contrairement à la représentation visuelle du processus du développement minéral, les diverses phases ne sont pas linéaires et peuvent faire l'objet d'avancées ou de reculs selon les aléas qui affecteront le projet (financement, évolution des marchés, annonces du promoteur, ou tout autre élément de nature à influencer le développement du projet).

Le prix de la substance est l'élément déclencheur pour le début des travaux visant à développer un site minier par un promoteur.

¹ Sur la période de 1995 à 2016, on obtient comme moyenne annuelle d'ouverture de nouvelles mines une fréquence de 0.80.

Outre les différentes études et permis à obtenir dans le cadre du développement de son projet, pour démarrer la construction et l'exploitation d'une mine au Québec, le promoteur doit franchir les étapes critiques suivantes :

- Déposer une évaluation économique préliminaire
- Déposer une étude de faisabilité
- Obtenir un certificat d'autorisation (C.A.)
- Obtenir du financement
- Obtenir un bail minier

La plus grande difficulté pour le promoteur est de réussir à amasser les fonds requis pour le développement de son projet minier; il n'y a aucune garantie entre le moment du dépôt d'une étude ou de réception d'un permis, que le projet ira de l'avant.

Considérant le processus de développement minéral, le MERN publie sur son site internet des cartes des mines actives et des projets miniers. La plus récente carte des projets miniers en date de janvier 2017 fait état de 26 projets miniers dont 4 en développement. De ces 26 projets, 20 comprennent des mines à ciel ouvert en tout ou en partie.

De façon plus réaliste, le MERN peut énoncer quatre projets dont deux projets de relance et deux projets de nouvelles mines qui ont atteint l'étape du développement minier (étape no 9) et qui pourraient entrer en production dans un avenir prévisible (d'ici cinq à sept années). À ce stade-ci, Mines Agnico-Eagle n'a pas annoncé sa décision de construire ou non le projet Akasaba Ouest, c'est pourquoi ce projet n'est pas inscrit dans le tableau suivant.

PROJET	PROMOTEUR	SUBSTANCE	TYPE D'EXPLOITATION	RÉGION
DSO	Tata Steel Minerals Canada	Fer	Ciel ouvert	Côte-Nord
Whabouchi	Nemaska Lithium inc.	Lithium	Ciel ouvert et souterrain	Nord du Québec
Lithium Amérique du Nord	Jien Lithium	Lithium	Ciel ouvert	Abitibi
Veza	Ressources Nottaway	Or	Souterrain	Abitibi

Le 27 janvier 2017